

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers

En exercice : 11 L'an deux mille vingt  
Présents : 11 le vingt deux juin  
Votants : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'Arcins  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Claude GANELON, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2020

Présents : M. GANELON Claude, AMBROSINO Yves, REBILLOUT Chantal,  
GUINARD Yannick, BERNARD Jean François, VOISIN Olivier, BARBIER  
Jean Baptiste, LAFORGE Franck, SANDRIN Corinne, CHIESA Nicole,  
FALEMPIN André

### **1. Vote du taux des taxes pour l'année 2020**

Monsieur Le Maire explique que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux communal de taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019 c'est-à-dire le taux de taxe d'habitation est de 14.75% à Arcins.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte cette décision.

Les taux 2020 sont donc les suivants :

- foncier bâti 17.36%
- foncier non bâti 41.85%

La dernière hausse de 2% a été votée en 2015.

### **2. Vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur Le Maire présente le budget article par article, il est voté à l'unanimité par chapitres.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement 539 491.72 €
- section d'investissement 189 150.15 €

### **3. Amortissement du compte 204132**

Monsieur Le Maire explique que sont comptabilisés au compte 204132 les remboursements en capital de l'emprunt finançant la caserne de Margaux-Cantenac.

Ce compte doit obligatoirement être amorti. Pour l'année 2020 seront amortis les mandats émis en 2018 pour 715.37€ et en 2019 pour 722.74 €.

A partir de 2021, la somme comptabilisée l'année précédente sera amortie sur une année. C'est-à-dire qu'en 2021, c'est la somme comptabilisée en 2020 qui sera amortie et ainsi de suite jusqu'en 2033 qui amortira l'annuité de 2032 pour 825.72€.

### **4. Vente du C15**

M. Le Maire précise que l'ancien véhicule a été vendu au garage de Lamarque pour 200€.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à émettre un titre de recettes pour encaisser le chèque de 200€ du garage de Lamarque

## **5. Création d'un poste d'adjoint technique**

Vu le départ à la retraite de Joël MANIEU, M. Le Maire explique que nous sommes obligés de créer un poste d'adjoint technique territorial afin de le remplacer.

Monsieur Le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 35 heures par semaine à partir du 1/11/2020

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 35 heures par semaine à partir du 1/11/2020

## **6. Création d'un poste Parcours Emploi Compétences**

M. Le Maire explique que vu l'augmentation de population ainsi que le projet d'urbanisme de 17 lots au Beyan, il est préférable de créer un poste Parcours Emploi Compétences de 20 H par semaine d'une durée de 12 mois afin de ne pas surcharger le secrétariat.

Ce type de contrat ouvre droit à une aide mensuelle de l'Etat ainsi qu'une exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide de créer un poste Parcours Emploi Compétences de 20 H par semaine d'une durée de 12 mois à partir du 1/09/2020.

## **7. FDAEC 2020**

Monsieur Le Maire fait part au conseil des modalités d'attribution du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) votées par le conseil général. La répartition de l'enveloppe cantonale permet d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 10480 euros.

L'autofinancement communal calculé sur le coût H.T. doit respecter un taux minimum de 20%.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide de réaliser les opérations suivantes pour un total de 22345€ euros H.T.

Travaux de peinture de la salle des fêtes 22345 € H.T. (26253.80 € TTC)  
(Travaux déjà réalisés)

- De demander au conseil départemental de lui attribuer une subvention de 10480€
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de 15773.80 € TTC

## **8. Représentation de la commune**

a) la commission communale des impôts directs : le conseil dresse une liste de 24 noms, le maire propose cette liste au Directeur Départemental des finances publiques qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

b) commission de contrôle des listes électorales :

1 conseiller titulaire Nicole CHIESA

1 suppléant Jean Baptiste BARBIER

commissions communales	titulaires	suppléants
affaires scolaires/cantine	Corinne SANDRIN	Chantal REBILLOUT
fêtes et cérémonies	Franck LAFORGE	Nicole CHIESA
Journal municipal/site internet commune	Jean Baptiste BARBIER	Olivier VOISIN

Bâtiments communaux	Jean François BERNARD	André FALEMPIN
Finances	Jean François BERNARD	Franck LAFORGE
commission de contrôle des listes électorales	Nicole CHIESA	Jean Baptiste BARBIER

	titulaires	suppléants
REGAZ	Yannick GUINARD	Yves ambrosino
syndicat intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM)	Claude GANELON Yves AMBROSINO	
AAPAM	Chantal REBILLOUT	Nicole CHIESA
Mission locale	Corinne SANDRIN	Jean Baptiste BARBIER
SDEEG	Yannick GUINARD	
Syndicat intercommunal IME/CAT du Médoc	Chantal REBILLOUT	Corinne SANDRIN